



Lettre ouverte aux députés et sénateurs ardéchois

Privas, le 4 février 2015

Monsieur le Député, monsieur le Sénateur,

Les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans les écoles et les aides administratifs à la direction des écoles (EVS) souhaitent vous faire part de leurs conditions de travail et de vie dégradés.

Une amélioration de nos statuts et de nos salaires est indispensable. Aujourd'hui nous travaillons pour la grande majorité d'entre nous avec des contrats à durée déterminée d'un an renouvelable ou en CUI-CAE, à temps partiel, pour une rémunération mensuelle entre 600 et 700€ environ. Dans le meilleur des cas, nous pouvons obtenir un CDI à temps partiel, mais ces postes sont très peu nombreux et la grande majorité des AESH ne peut y accéder. Pour les aides administratives à la direction des écoles, le CUI-CAE ne pouvant pas être prolongé au-delà de 24 mois, nous nous retrouvons sans possibilité de prolonger notre emploi.

Une meilleure qualité de formation est incontournable. Les CUI-CAE ont droit à 80h de formation pour chacun de leur contrat. L'Éducation Nationale est loin de respecter ce volume horaire. Les formations proposées ne correspondent pas aux qualifications déjà détenues, aux projets professionnels. Les frais de déplacement ne sont pas remboursés, ce qui impacte fortement nos revenus. Les AESH devraient avoir accès à un diplôme reconnaissant leurs compétences à la rentrée scolaire 2015, mais rien n'est en place.

La gestion du personnel doit être améliorée, notamment par l'embauche de personnels administratifs supplémentaires. Aujourd'hui nous connaissons nos affectations dans les écoles parfois la veille pour le lendemain, les changements d'école ne sont pas anticipés. La précarité de nos statuts ne nous permettent pas de suivre les élèves tout au long de leur scolarité.

Pourtant, nos missions dans les écoles sont indispensables à leur bon fonctionnement. Sans nous, la scolarisation des élèves en situation de handicap serait impossible. L'aide administrative est un appui fort pour les directeurs d'école, étant donné leur charge de travail.

C'est pourquoi nous demandons une reconnaissance à la hauteur de nos missions et respectueuse de nos conditions de vie :

- augmentation des postes AESH en CDD et en CDI ;
- transformation des emplois aidés en emplois stables et statutaires dans les écoles ;
- augmentation du nombre d'heures de travail et de la quotité de travail ;
- dégel de la valeur du point d'indice ;
- meilleure progression salariale pour les CDD et CDI ;
- aucun salaire inférieur au SMIC (1 000 € par mois) ;
- prise en compte dans les formations des projets professionnels individuels ;
- prise en compte et la reconnaissance des compétences ;
- meilleure gestion des personnels avec des moyens supplémentaires pour l'administration.

En comptant sur vous pour relayer ces demandes à l'Assemblée Nationale et au Sénat,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, nos salutations distinguées,

Les AESH et EVS réunis en Assemblée Générale le mercredi 4 février 2015